

Être retraité, immigrant et parrainé?

André Jacob et Jocelyne Bertot

Volume 13, numéro 2, novembre 1988

De l'adolescence aux adolescents

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/031468ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/031468ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Santé mentale au Québec

ISSN

0383-6320 (imprimé)

1708-3923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Jacob, A. & Bertot, J. (1988). Être retraité, immigrant et parrainé? *Santé mentale au Québec*, 13(2), 150–154. <https://doi.org/10.7202/031468ar>

Être retraité, immigrant et parrainé?¹

Dans le débat qui a cours sur l'immigration, on constate que la grande majorité des gens qui entrent au Canada sont âgés de 20 à 35 ans, donc en pleine force de travail. Cependant, on oublie souvent une catégorie bien spécifique d'immigrants, les retraités parrainés. Nous voulons montrer ici l'importance démographique du phénomène et proposer des pistes d'analyse de leur situation particulière.

De fait, à l'observation, on se rend compte que cette catégorie de la population immigrante constitue un groupe à risques psychosociaux plus élevés que les immigrants et réfugiés réguliers et que les immigrants qui s'installent au Canada à l'âge de la retraite, mais avec le statut d'immigrants reçus, donc indépendants. Par définition, les immigrants retraités parrainés sont dépendants de quelqu'un.

Pourquoi estime-t-on qu'ils risquent d'avoir plus de difficultés que les autres catégories d'immigrants? Tout d'abord parce que la plupart ont moins de ressources personnelles, tant sur le plan humain que matériel. De fait, la plupart d'entre eux n'auraient pas été admis au Canada s'ils avaient dû se conformer à tous les critères de la Loi sur l'immigration. Plusieurs d'entre eux n'ont pas choisi d'émigrer, mais ont obéi à des impératifs personnels, dictés par les circonstances: nécessité de rejoindre leurs enfants soit pour les aider, soit pour pouvoir compter sur des conditions de retraite décentes ou tout simplement pour survivre. Chose certaine, le facteur déterminant semble être les pressions des enfants pour amener leurs parents dans leur nouveau pays d'adoption.

À plus de soixante ans, ces personnes se trouvent à perdre plusieurs de leurs acquis antérieurs, tant au niveau de leurs capacités d'épanouissement personnel dans leur milieu que sur le plan matériel. Dans un nouveau contexte socio-politique où elles ne connaissent ni la langue ni les codes de communication ni les structures socio-politiques, elles se retrouvent infantilisées, dépendantes de leur entourage et c'est là que les problèmes commencent.

Qui sont les immigrants retraités?

Une analyse des statistiques fédérales et provinciales permet de distinguer deux grandes catégories génériques d'immigrants retraités: les indépendants, c'est-à-dire ceux qui, au terme de la loi, peuvent prouver, lors de leur demande d'immigration, qu'ils sont capables de subvenir à leurs besoins et, comme le précise le M.C.C.I.Q., n'ont pas l'intention de chercher ni d'accepter un emploi²; l'autre grande catégorie étant celle des dépendants, que l'on retrouve dans diverses sous-catégories comme « parent-aidé » (même si, paradoxalement, les ministères de l'immigration considèrent ces derniers comme « indépendants »), « réfugiés » et, surtout, « famille ». Notons d'ailleurs que la grande majorité des personnes en situation de retraite se retrouvent dans cette dernière sous-catégorie, alors que les personnes spécifiquement désignées comme « retraités » (indépendants) ne forment que 14,59 % de l'ensemble des retraités pour la période allant de janvier 1982 à septembre 1987³.

Certes, les retraités ne représentent qu'une petite fraction de la population immigrante: 9,29 % de l'immigration canadienne et 6,91 % de l'immigration au Québec, pour la période précitée⁴. Néanmoins, cette fraction s'avère non négligeable pour les intervenants, dans la mesure où elle constitue en grande partie une population dite « à risque », à cause de sa situation de dépendance sociale et économique. Par ailleurs, un recroisement avec les catégories d'âge des immigrants permet de deviner l'ampleur des difficultés d'adaptation que ces derniers peuvent rencontrer. Nous avons effectué ce recroisement avec les personnes ayant immigré à l'âge de 60 ans et plus parce que, quelle que soit la catégorie sous laquelle elles ont été admises, le marché du travail leur est fermé à cause de leur âge, sauf en de rares exceptions - ce sont donc objectivement des personnes en situation de retraite.

Sur 42 244 personnes de 60 ans et plus admises au Canada entre janvier 82 et décembre 85 (11,5 % de l'immigration totale)⁵ 24 833 étaient mariées et 17 411 seules (dont 75 % en veuvage). Ce qui signifie, dans le cas des personnes mariées, une lourde charge pour la famille puisqu'à plus ou moins brève échéance elle devra accueillir le couple; et, dans le cas des personnes veuves, des risques élevés de difficultés émotives, dues à l'absence du compagnon ou de la compagne de vie, sur qui elles ne peuvent plus compter dans une situation nouvelle de rupture par rapport à leur milieu naturel et de dépendance face à leurs proches qui les ont parrainées.

Les retraités parrainés

Après analyse de la répartition démographique des retraités immigrants, nous voyons qu'une proportion significative d'entre eux sont parrainés par leur famille immédiate.

Cette analyse nous apparaît d'autant plus pertinente que l'immigration de retraités a pris de l'ampleur au cours de la dernière décennie par suite d'un ensemble de facteurs: *premièrement*, une augmentation considérable de l'immigration en provenance des pays sous-développés; *deuxièmement*, une entente technique entre le Canada et plusieurs pays qui permet de toucher au Canada des prestations de retraite méritées à l'étranger (en d'autres termes, il est plus facile maintenant à un retraité de retirer au Canada les prestations pour lesquelles il a cotisé toute sa vie dans son pays d'origine, et vice versa); *troisièmement*, de plus grandes facilités de communi-

cation; *quatrièmement*, les pressions de la part des enfants réfugiés au Canada pour faire venir leurs parents sont, la plupart du temps, déterminantes.

Comme il s'agit d'une population aux prises avec des difficultés particulières, nous avons choisi d'analyser davantage les principales caractéristiques de leur situation sociale et de leur adaptation, en particulier sur le plan psychosocial. Nos réflexions sont faites à partir de notre expérience sur le terrain et des témoignages de quelques retraités.

Que signifie être retraité, immigrant et parrainé?

La personne qui, à l'âge de la retraite, est encore parfaitement autonome, qui jouit d'un certain capital, possède une éducation assez poussée et décide de venir s'établir au Canada, obtient plus facilement le statut d'immigrant reçu, donc indépendant. Cette catégorie constitue un groupe de personnes « à risque social » peu élevé, étant donné que leur autonomie repose la plupart du temps sur des assises relativement solides (bonne santé, bonne situation financière, haut niveau d'éducation, souvent connaissance d'une des deux langues officielles du Canada).

Dans la plupart des cas, ces retraités indépendants ont pris la décision d'émigrer eux-mêmes, sans la pression de leurs enfants, leurs motifs étant beaucoup plus d'ordre économique que familial. En effet, il semble intéressant, quand arrive l'heure de la retraite, d'investir pour l'avenir. La plupart de ces gens investissent de préférence au Canada afin de garantir un avenir à leurs enfants. C'est tout à fait différent de ce qui se produit avec la catégorie qui nous intéresse ici, qui est formée principalement de retraités arrivant au pays avec le statut de « parrainé ». Qui dit « parrainé » dit dépendant.

La majeure partie de ces retraités parrainés sont originaires d'un pays du tiers-monde, surtout d'Amérique Latine, des Antilles et d'Asie.

Pourquoi cette catégorie de retraités éprouve-t-elle plus de problèmes?

Dans un premier temps, il faut souligner le fait que ces retraités viennent au Canada à la demande de leurs enfants. Plusieurs facteurs expliquent le parrainage par les enfants. D'abord, certains font venir leurs parents parce qu'ils éprouvent un vague sentiment de culpabilité d'avoir laissé leurs vieux parents seuls, dans le pays d'origine, parfois dans de mauvaises conditions de vie. Ensuite, en raison d'un cer-

tain isolement vécu ici, on invite les parents à se joindre à la famille, dans le but plus ou moins conscient de reconstruire la famille élargie, que l'émigration d'un ou de plusieurs membres a fait éclater. Enfin, dans plusieurs cas, les motifs sont beaucoup plus terre-à-terre, car il s'agit d'utiliser les retraités comme rouage important dans l'unité de production familiale.

En termes clairs, on vise à faire travailler les vieux parents en les intégrant à la vie familiale (garde des enfants, entretien du logis, parfois aussi retour sur le marché du travail).

Un premier facteur de tension chez les retraités parrainés provient souvent de la situation économique: la pression constante que la famille s'impose en raison des conditions de travail difficiles. Souvent, on se fixe des objectifs précis, parfois difficiles, comme l'achat d'une maison ou d'une automobile qu'on souhaite payer au complet dans des délais très courts. Evidemment, une telle situation exige des restrictions dans la consommation et une grande discipline; elle engendre une tension nerveuse incessante et une grande accumulation de fatigue qui augmentent les risques de conflits.

La situation familiale confuse constitue souvent le deuxième facteur de conflits familiaux. Nous observons des différences dans les perceptions et dans les rôles entre les enfants et les aînés. Bien sûr, cette situation n'est pas spécifique aux retraités parrainés, mais l'immigration rend la situation souvent plus explicite et plus explosive. Par exemple, on peut imaginer la situation d'un paysan guatémaltèque pratiquement analphabète, qui débarque à Mirabel et s'installe dans un petit « 4^{1/2} », au troisième étage, avec son fils, sa belle-fille et les deux petits-enfants. Cet aîné arrive avec sa conception traditionnelle des rôles familiaux, dans lesquels il avait évidemment un rôle clé. Arrivé ici, il est dépossédé de son rôle et de ses responsabilités. Le jeune couple se concentre habituellement sur son projet de vie et sur le travail quotidien; les aînés deviennent gardien d'enfants, reclus et isolés en raison de leur ignorance de la langue, des coutumes, du milieu, etc. Souvent, les conflits éclatent à cause de changements trop radicaux dans les relations familiales et dans le milieu de vie en général. Etant dépendant, parce que parrainé par son fils ou sa fille, le retraité se retrouve, en quelque sorte, infantilisé. Tous les schèmes de référence traditionnels ne tiennent plus, et même si la famille veut attribuer un rôle à l'aîné, la situation objective (conditions de vie, de travail, situation

familiale, etc.) fait en sorte que le retraité devient de plus en plus isolé et se trouve souvent forcé de sortir de la famille. Sans droit à l'aide sociale, sans réseau de soutien, il voit tous les problèmes s'accumuler sur sa tête sans les avoir provoqués. Il est plus victime d'une situation contradictoire, créée par d'autres, que d'une situation qu'il a choisie.

Les conséquences sont relativement faciles à imaginer: état dépressif, désir de retourner dans le pays d'origine, isolement, dépossession de son identité comme aîné et comme grand-père, remise en question de ses perceptions des relations sociales et familiales, et, dans certains cas, dépossession aussi de son identité de militant. Certains ont, en effet, un passé de militant syndical ou politique; au Canada, leur militantisme perd sa signification. En somme, tout ce qui est significatif aux niveaux affectif, idéologique et social change, parfois à un point tel que la structure intérieure de l'individu s'en trouve considérablement modifiée.

Si l'on analyse la situation du retraité parrainé par rapport à diverses hypothèses d'adaptation, on comprend jusqu'à quel point il est marginalisé. En général, on considère qu'il y a quatre grands modèles d'adaptation:

1. *l'assimilation*, c'est-à-dire l'intégration à la communauté dominante. Ce modèle, dominant aux Etats-Unis, a été analysé par plusieurs sociologues. Pastiglione (1980) en fait une synthèse intéressante.
2. *l'acculturation*, c'est-à-dire l'identification principale à la communauté d'origine, est un modèle largement véhiculé au Canada dans le cadre de la politique sur le multiculturalisme (Gay, 1985).
3. *la différenciation*, soit l'ambivalence entre des aspects de la culture dominante et d'autres de la culture d'origine. On peut considérer que la politique québécoise est plus orientée dans ce sens (Constantinides, 1985).
4. Enfin, la *marginalisation*, soit le sentiment de non-appartenance ni à l'une ni à l'autre communauté (Hutnik, 1986, 165).

De fait, les retraités immigrants se retrouvent souvent en marge de leur communauté d'origine parce que leurs rôles traditionnels perdent de leur signification et qu'ils n'ont pas les ressources personnelles pour bien s'adapter à la communauté dominante. Ils se retrouvent donc en situation de marginalisation, sans sentiment d'appartenance à l'une ou à l'autre des communautés.

Des solutions

Une première solution consiste à reconstituer le support familial. En général, une aide extérieure à la famille est nécessaire, mais elle n'est pas toujours demandée, soit par méconnaissance des ressources, soit par gêne de régler les problèmes familiaux en dehors de la famille.

On peut aussi créer un réseau communautaire alternatif. C'est dans cette perspective que deux associations de retraités latino-américains furent mises sur pied à Montréal: le groupe «vida plena» et le groupe «alegria-vivir». Ces associations permettent des échanges à divers niveaux: activités sociales, culturelles, création, information, échange sur les difficultés d'adaptation, etc. Le nombre de participants, environ 60 par groupe, donne une idée de l'importance de ce tissu communautaire comme mécanisme d'entraide.

Enfin, une autre solution peut parfois s'imposer: le retour au pays d'origine. Il s'agit souvent d'un remède extrême, parce qu'il signifie recommencer à zéro dans certains cas, parfois aussi retrouver un pays en guerre. Par contre, quand les gens ont encore une maison dans le pays d'origine, cette solution peut être considérée en premier.

Conclusion

À l'heure où les relations interethniques prennent de plus en plus de signification dans nos pratiques sociales, il apparaît pertinent de cerner une situation plutôt méconnue. Les données fournies permettent de mieux saisir l'importance du phénomène de l'immigration à l'âge de la retraite et ses caractéristiques essentielles.

Pour résumer la situation des retraités parrainés, qu'on nous permette de citer les propos d'une retraitée chilienne: «Au Chili, les retraités sont une «assurance», une sécurité pour la famille et la communauté. Les rôles sont assez bien définis... Ici, la famille sent moins le besoin d'attribuer un rôle aux retraités... Ici, on peut moins compter sur les enfants...»

NOTES

1. La formulation masculine est employée au sens neutre et inclut autant le féminin que le masculin.
2. Il est clair que les «retraités» au sens de la Loi de l'immigration (les indépendants) ne sont pas ceux qui vivent les problèmes les plus aigus, ne serait-ce qu'à cause de l'autonomie et de la sécurité relatives que leur confère leur situation finan-

cière. Pour les autres, la situation est bien différente. Les données concernant cette fraction de la population sont peu nombreuses mais permettent néanmoins de dégager quelques caractéristiques utiles pour mieux cerner la situation mal connue de ces personnes.

3. Au total pour la période, il est entré au Canada 55 425 retraités, dont 47 337 dépendants (45 559 dans la catégorie famille). Pour le Québec, ces chiffres sont de 7 384 au total, dont 6 271 dépendants (5 699 dans la catégorie famille) (statistiques fédérales sur l'immigration).
4. Pour le Québec: 5 850, soit 8,72 % de l'immigration totale (statistiques fédérales).

RÉFÉRENCES

- Constantinides, S., 1985, Ethnicité et pluralisme culturel, *Revue internationale d'action communautaire*, 14/54, 65-73.
- Emploi et Immigration Canada, 1981, *Statistiques sur l'immigration*.
- Emploi et Immigration Canada, 1982, *Statistiques sur l'immigration*.
- Emploi et Immigration Canada, 1983, *Statistiques sur l'immigration*.
- Emploi et Immigration Canada, 1984, *Statistiques sur l'immigration*.
- Emploi et Immigration Canada, 1985, *Statistiques sur l'immigration*.
- Emploi et Immigration Canada, *Statistiques trimestrielles sur l'immigration*, Rapport final, décembre 1982, décembre 1983, décembre 1984, décembre 1985, décembre 1986, rapport provisoire septembre 1987.
- Gay, D., 1985, Réflexions critiques sur les politiques ethniques du gouvernement fédéral canadien 1971-1985 et du gouvernement du Québec, *Revue Internationale d'action communautaire*, 14/54, 79-92.
- Hutnik, N., 1986, Patterns of ethnic identification and modes of social adaptations, *Ethnic and Racial Studies*, 9, no 2, 150-167.
- Jacob, A., 1982, *Les politiques sociales et les travailleurs immigrants*, Montréal, Conseil Central de Montréal (Confédération des syndicats nationaux), 85 pages.
- Labelle, M., Turcotte, G., Kempeneers, M., Meintel, D., 1987, *Histoires d'immigrées*, Montréal, Boréal, 275 pages.
- Ministère des communautés culturelles et de l'immigration, 1987, *Consultation sur les niveaux d'immigration: aspects légaux et réglementaires de l'immigration au Québec*, Direction des communications du M.C.C.I.Q., Gouvernement du Québec.
- Ministère des communautés culturelles et de l'immigration, 1982, *Bulletin statistique annuel*, Gouvernement du Québec.
- Ministère des communautés culturelles et de l'immigration, 1983, *Bulletin statistique annuel*, Gouvernement du Québec.
- Ministère des communautés culturelles et de l'immigration, 1984, *Bulletin statistique annuel*, Gouvernement du Québec.
- Ministère des communautés culturelles et de l'immigration, 1985, *Bulletin statistique annuel*, Gouvernement du Québec.
- Ministère des communautés culturelles et de l'immigration, *Rapport annuel*, Gouvernement du Québec, 1981-1982.
- Ministère des communautés culturelles et de l'immigration, *Rapport annuel*, Gouvernement du Québec, 1982-1983.
- Ministère des communautés culturelles et de l'immigration, *Rapport annuel*, Gouvernement du Québec, 1983-1984.

- Ministère des communautés culturelles et de l'immigration, *Rapport annuel*, Gouvernement du Québec, 1984-1985.
- Ministère des communautés culturelles et de l'immigration, *Rapport annuel*, Gouvernement du Québec, 1985-1986.
- Ministère des communautés culturelles et de l'immigration, *Rapport annuel*, Gouvernement du Québec, 1986-1987.
- Postiglione, G.A., 1980, *An Exposition and Comparative Analysis of the Theories of American Ethnicity*, (Ph.D. thesis), School of Education, Department of Foundations of Education, University of New York, Albany, 373 pages.

André Jacob
Professeur-chercheur
Département de
travail social
UQAM

Jocelyne Bertot
Assistante de recherche
Département de
travail social
UQAM